

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1901.

---

Projet de loi apportant des modifications à la législation sur les sucres (1).

---

## AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDUIN.

ART. 5, § 2.

Remplacer le chiffre de 1,925 grammes  
par celui de 1,900 grammes.

ART. 5, § 2.

Het cijfer : 1,925 grammen te vervangen  
door het cijfer : 1,900 grammen.

BEAUDUIN.  
E. NERINCX.

---

(1) Projet de loi, n° 22.  
Rapport, n° 24.